

FEUILLET
DÉTACHABLE



BIENVENUE VÉLO
FIETS WELKOM
BIKES WELCOME
RADFAHRER WILLKOMMEN

BULLETIN DE CANDIDATURE


« BIENVENUE VÉLO »



COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME

CHARTRE

Par la présente chartre «**Bienvenue Vélo**», le gestionnaire s'engage à proposer un établissement répondant aux critères d'adhésion tels que définis dans le dossier technique:

- Il certifie disposer de toutes les autorisations légales.
 - Il s'engage à assurer un équipement et des services adaptés aux besoins spécifiques et aux attentes des cyclotouristes.
 - Il s'engage à tenir à jour des statistiques de fréquentation des cyclotouristes dans son établissement.
 - Il s'engage à assurer un accueil de qualité aux cyclotouristes, par exemple via le label «**Wallonie Destination Qualité**»
 -  Il s'engage à apposer le logo et les liens vers les sites internet ravel.wallonie.be et www.lawallonieavelo.be sur son propre site, sur ses supports de communication papiers et à renseigner les informations pratiques liées à l'équipement.
- Au terme des 3 ans, une visite de contrôle est programmée afin de valider le renouvellement de l'adhésion.
- Sauf remarques négatives du comité de suivi et de la Maison du Tourisme, chargés de la vérification à la fin de la validité de la charte,
 - Sauf manquements à l'un des critères d'adhésion qui peut entraîner, avant la date butoir, la perte d'adhésion.
- Le renouvellement est effectif.
- Tout manquement à l'un des critères d'adhésion relatifs à cette charte peut entraîner, avant le terme des 3 ans, la perte d'adhésion à «**Bienvenue Vélo**».
- Le gestionnaire déclare avoir pris connaissance de la charte et de la grille de critères.

Date et signature du propriétaire / gestionnaire :

COMMENT ADHÉRER AU LABEL



« BIENVENUE VÉLO » ?

L'adhésion au label « Bienvenue Vélo » fait l'objet d'une procédure présentée ci-dessous. Vous pouvez ainsi vérifier où vous vous situez dans le déroulement de votre adhésion.

1

Réception du dossier « Bienvenue Vélo »

À travers le dossier, vous prenez connaissance des différents éléments relatifs au label, notamment les critères et la charte « Bienvenue Vélo », afin de vérifier l'adéquation entre votre établissement et le label.

Les Maisons du Tourisme et les associations professionnelles restent à votre disposition pour vous aider.

2

Envoi de votre candidature

Vous renvoyez le bulletin de candidature au CGT (*) accompagné :

- d'une lettre de motivation,
- de la grille de critères complétée et signée,
- de la charte signée.

3

Visite de votre établissement par un conseiller « Bienvenue Vélo » de votre Maison du Tourisme

Afin de vous permettre d'apprécier au mieux l'adéquation de votre établissement au label et l'opportunité d'y adhérer, le conseiller vous rencontre dans votre établissement en vue du contrôle et de la labellisation. Chaque visite, gratuite, fera l'objet d'un rendez-vous préalable.

4

Analyse du dossier

Suite à la visite de votre établissement, après adaptation éventuelle et analyse du dossier, le conseiller remet un avis (positif ou négatif) au gestionnaire de l'établissement. La Maison du Tourisme informe le CGT de l'avis remis qui, s'il est positif, envoie ensuite une confirmation écrite et l'autocollant « Bienvenue Vélo ».

(*) Commissariat général au Tourisme, Direction de la stratégie touristique

Avenue Gouverneur Bovesse, 74 - 5100 Jambes

Stéphanie Villance • stephanie.villance@tourismewallonie.be • velo@tourismewallonie.be

Tél. +32 (0)81/32.57.25

COMMENT ADHÉRER AU LABEL



« BIENVENUE VÉLO » ?

Merci de nous renvoyer le bulletin de candidature ci-dessous à la Direction de la stratégie touristique du Commissariat général au Tourisme.

Il sera accompagné :

- d'une lettre de motivation expliquant pourquoi l'hébergement peut prétendre au label « Bienvenue Vélo » (1 page maximum)
- de la grille de critères complétée et signée
- de la charte signée

TYPE D'ÉTABLISSEMENT

- Chambre d'hôtes
- Maison d'hôtes
- Gîte rural
- Gîte citadin
- Gîte à la ferme
- Meublé de vacances
- Village de vacances
- Hôtel
- Terrain de camping touristique
- Hébergement de tourisme social
- Bistrot de terroir
- Débit de boissons
- Activité de restauration (restaurant, brasserie, restauration à la ferme, salon de dégustation ...)
- Musée
- Attraction touristique
- Organisme touristique

Date:

COORDONNÉES

Nom de l'établissement :

Adresse :

Tél:

Mail:

Situé(e) à

Km du RAVeL ou
d'un réseau cyclable

- Sollicite le passage du conseiller « Bienvenue Vélo »

Signature:

À envoyer au :

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU TOURISME • DIRECTION DE LA STRATÉGIE TOURISTIQUE
Avenue Gouverneur Bovesse, 74 • 5100 Jambes
STÉPHANIE VILLANCE • stephanie.villance@tourismewallonie.be • velo@tourismewallonie.be
Tél. +32(0)81/32.57.25